

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 29 septembre 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

*N° 2015/130*

**Objet : Enfance-Jeunesse :**  
**Tarif du séjour « Equi - Nature » des vacances de Toussaint 2015**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le centre de loisirs à Montdragon, géré par la CCLPA, organise, pendant les vacances de Toussaint, un séjour à destination des enfants et adolescents. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de fixer le montant facturé aux familles pour ce séjour comme suit :

Service	Dates du séjour	Lieu	Nature du séjour	Montant du séjour par enfant
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<i>26 au 28 octobre 2015</i>	<i>Puech Merlou (81)</i>	<i>Séjour « Equi- Nature »</i>	<i>95 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le tarif du séjour des vacances de Toussaint 2015 organisé par l'Accueil de Loisirs à Montdragon pour l'enfance et la jeunesse à facturer aux familles tel que fixé dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.

